

0650019T
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE JEAN JAURES
974 AVENUE DE PAU
65700 MAUBOURGUET
Tel : 0531743225

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 31
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 24/01/2024
Réuni le : 01/02/2024
Sous la présidence de : Christine Campays
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Pays Basque , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration autorise la modification du budget prévisionnel du voyage au Pays Basque : baisse de la participation des familles à 55 euros/élève et don de la PEP65 de 390 euros.(voir descriptif et budget joint).
Cet acte annule et remplace l'acte 26 du 04/12/23

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Campays

Prénom : Christine

Signé le : 02/02/2024 11:52:18

COLLEGE JEAN JAURES
BUDGET PREVISIONNEL VOYAGE FACULTATIF

DESTINATION :	Pays Basque
---------------	-------------

DEPENSES		RECETTES	
TRANSPORT	1 465,00 €	PARTICIPATION DES FAMILLES (55 € X 13 élèves)	715,00 €
HEBERGEMENT enfants adultes	1 001,00 €	RESSOURCES PROPRES Accompagnateurs	595,69 €
	231,00 €	solde du voyage si nécessaire	
VISITES (à détailler) grottes Oxocelaya jeu de piste T Jean Pied de Port mine de cuivre initiation pelote basque fabrique chistera parc izadia Anglet chocolaterie Baigorri	104,50 €	DONS FCPE	130,00 €
	45,00 €	Foyer	1 146,31 €
	52,00 €	PEP 65	390,00 €
	156,00 €	SUBVENTIONS PUBLIQUES Commune de Maubourguet	200,00 €
	50,00 €		
	40,50 €		
	32,00 €		
FRAIS DIVERS		AUTRES	
TOTAL	3 177,00 €	TOTAL	3 177,00 €

COUT PAR PERSONNE	198,56 €
--------------------------	-----------------

Le conseil d'administration du _____ autorise le chef d'établissement :

- A signer les contrats et conventions liés à ce voyage
- A accepter le principe et le versement des dons des organismes cités ci-dessus pour le voyage concerné
- A percevoir la participation des familles
- A arrêter les modalités en cas de désistement des élèves ou d'annulation du voyage

A Maubourguet le
SIGNATURE DU RESPONSABLE

SIGNATURE DU CHEF D'ETABLISSEMENT